



# **METZ POKER CLUB**

**REGLEMENT TOURNOI ET SIT AND GO**

# SOMMAIRE :

## 1- LES REGLES GENERALES :

LA REGLE D'OR LE FLOOR LES RECLAMATIONS

LES MINEURS LE TIRAGE AU SORT

LES PERSONNES HANDICAPEES

LA MASSE TOTALE DES JETONS

## 2- LA DONNE :

LES CROUPIERS OU LES DONNEURS

LE MELANGE DES CARTES

LES REPETITIONS DE FAUSSES DONNES

LES CARTES RETOURNEES

LES CARTES TOMBEES DE LA TABLE

LA CARTE MORTE MELEE A LA MAIN

LES FAUSSES DONNES GENERALES

LES CARTES FLASHÉES

LES CARTES A L'ENVERS

LES JOKERS LE PAQUET IRREGULIER

LES ACTIONS APRES UNE FAUSSE DONNE

LES ACTIONS SUBSTANTIELLES

LES CARTES DES JOUEURS ABSENTS

LES RETARDS ET ENREGISTREMENTS TARDIFS

LES CARTES ET LES JETONS DES RETARDATAIRES

LES CARTES ET LES JETONS DES JOUEURS LEVES DE TABLE

LE FLOP SANS CARTE BRULEE

LE FLOP AVEC DEUX CARTES BRULEES

LE FLOP A QUATRE CARTES

LA TURN OU RIVER SANS CARTE BRULEE

LE FLOP PREMATURE

LA TURN PREMATUREE

LA RIVER PREMATUREE

LES BOARDS PREMATURES

LES ACTIONS APRES UN FAUX BOARD

LES CHANGEMENTS DE CARTES

## 3- LES CARTES MORTES :

PASSER

LA MAIN JETEE INDISCERNABLE

LA MAIN JETEE DISCERNABLE

LA MAIN TUEE

LES APPAREILS DE COMMUNICATION

LES DELAIS ET LE TEMPS

LES ABUS SUR LES DELAIS

# SOMMAIRE :

## 4-LES CARTES DEVOILEES

ANNONCER OU EXPOSER SA MAIN

EXPOSER SA MAIN AU MILIEU DE LA TABLE

## 5- LES RECAVES ET LES ADD-ONS :

LE FREEZOUT

LES RECAVES

LE DELAI DE RECAVE

LES ADD-ONS

LE CUMUL RECAVE ET ADD-ON

## 6- LES BLINDS ET LES CHANGEMENTS DE PLACES :

LA MONTEE DES BLINDS

QUAND COMMENCE UNE NOUVELLE MAIN

LE BOUTON MORT

LE GROS BLIND AVANCE TOUJOURS

LE DROIT AU BOUTON

L'ORDRE DE FERMETURE DES TABLES

LA DIFFERENCE FERMETURE-EQUILIBRAGE

L'ECART MINIMUM POUR EQUILIBRER

LE JOUEUR CHOISIT POUR EQUILIBRER

LE JOUEUR DEPLACE POUR EQUILIBRAGE

LE JOUEUR DEPLACE POUR FERMETURE

L'EXEMPLE DU JOUEUR ENTRE BOUTON ET PETIT BLIND

L'EXEMPLE DU BOUTON QUI PASSE

L'EXEMPLE DU PETIT BLIND QUI JOUE

L'EXEMPLE DU BOUTON QUI JOUE

LE JOUEUR DEPLACE JOUE DE SUITE

LE PETIT BLIND ABSENT

LE DONNEUR ABSENT

LE BOUTON EN TETE A TETE

LE PASSAGE EN TETE A TETE

## 7- LES ACTIONS ET LES RELANCES :

LES ACTIONS DEBOUT

MISER A MI-CHEMIN

LA PAROLE ENGAGE LE JOUEUR

LES PAROLES ET ACTIONS NON OFFICIELLES

LES ACTIONS MAL COMPRISES

TAPER SUR LA TABLE

## SOMMAIRE :

JOUER IN THE DARK

LA MISE MINIMUM

LA RELANCE CORRECTE

LE MONTANT TOTAL

LA RELANCE MINIMUM

LE TAPIS PREFLOP INFÉRIEUR AU GROS BLIND

LE TAPIS PREFLOP INFÉRIEUR A LA RELANCE MINIMUM

LE TAPIS POSTFLOP INFÉRIEUR AU GROS BLIND

LES MISES INSUFFISANTES AVEC ANNONCE VERBALE

LES MISES INSUFFISANTES SANS ANNONCE VERBALE

LES MISES INSUFFISANTES EN SERIES

LE POT COMPLET

LE DROIT A LA SUR-RELANCE

UN JOUEUR OUBLIE SANS ACTIONS SUBSTANTIELLES

UN JOUEUR OUBLIE AVEC ACTION SUBSTANTIELLE

DEUX ACTIONS SIMULTANÉES

NE PAS JOUER A SON TOUR

LE STRING-BET

COMPTER LES JETONS

LA REGLE DU JETON UNIQUE

LA REGLE DES JETONS MULTIPLES IDENTIQUES

### **8- L'ABATTAGE (ou SHOWDOWN) :**

LA REGLE DU SHOW ONE SHOW ALL

MONTRE UNE SEULE CARTE

L'ORDRE D'ABATTAGE DES MAINS

LES MAINS A TAPIS

LE DROIT DE CACHER UNE MAIN PERDANTE

LE DROIT DE CACHER UNE MAIN GAGNANTE

LE DROIT DE VOIR LES CARTES A L'ABATTAGE

LES MALENTENDUS A L'ABATTAGE

LA MAIN GAGNANTE A L'ABATTAGE

PROTEGER LA MAIN GAGNANTE

LA MAIN GAGNANTE TUEE

LE VAINQUEUR INDEFINI

LE JETON SUPPLEMENTAIRE

LES PARTAGES MULTIPLES

LES JOUEURS SORTANTS

DEUX SORTANTS SIMULTANES

ANNONCER LES ERREURS

# SOMMAIRE :

## 9- L'EFFET RETROACTIF :

LA FIN D'UNE MAIN

LA FIN D'UN TOUR D'ENCHERES

LES JOUEURS ASSIS A LA MAUVAISE PLACE

## 10- LE CHIP RACE :

LA PLACE N°1

LA DISTRIBUTION DES CARTES

LE NOMBRE DE JETONS SUPERIEURS

LA HIERARCHIE DES CARTES

UN JETON SUPERIEUR AU MAXIMUM

ON NE PEUT ETRE ELIMINE PAR UN CHIP RACE

LES JETONS INFERIEURS TARDIFS

## 11- SUR LA TABLE :

LES CARTES VISIBLES

LES JETONS VISIBLES

LES JETONS LISIBLES

LES OBJETS DIVERS

## 12- L'ETHIQUE :

LE RESPECT

SE TAIRE HORS DU COUP

LE RABBIT HUNTING

GENER LE TOURNOI

LA LANGUE UTILISEE

COMMUNIQUER AVEC UN APPAREIL

SOUS JOUER OU PASSER DES JETONS

DEVOILER UNE MAIN PASSEE

## 13- LES SANCTIONS :

LA HIERARCHIE DES SANCTIO



## **1. LES REGLES GENERALES :**

### **1.1. LA REGLE D'OR.**

Le directeur de tournoi et ses assistants se réservent le droit de sanctionner toute action nuisant selon eux au bon déroulement du tournoi ou au confort de ses participants. Ils se basent pour se faire sur leur propre jugement en utilisant le bon sens et la justice comme critères prioritaires de leurs décisions. Pour respecter ces critères, certaines circonstances particulières peuvent parfois imposer aux responsables de prendre une décision allant à l'encontre des règles écrites. Les décisions du directeur de tournoi sont définitives et sans appel.

### **1.2. LE FLOOR.**

Il est composé d'un Directeur de Tournoi (TD), d'assistants (Floor Manager) et, le cas échéant, d'un animateur. Ce dernier commente les coups en direct et annonce l'organisation du tournoi (augmentation des blinds, les pauses, etc.). En cas d'absence d'animateur, ce rôle est dévolu au TD.

Aucun de ces membres ne peut participer en tant que joueur aux tournois qu'ils sont censés arbitrer selon la règle que l'on ne peut être à la fois juge et partie.

### **1.3. LES RECLAMATIONS.**

Le fait de s'inscrire à un tournoi implique de la part des participants une acceptation tacite de l'ensemble des règles écrites et de toutes les décisions qui seront prises par le directeur de tournoi et par ses assistants. Aucune réclamation envers un organisme extérieur ne sera ainsi recevable.

### **1.4. LES MINEURS.**

Aucun mineur ne peut accéder à une salle de tournoi.

### **1.5. LE TIRAGE AU SORT.**

En début de tournoi, les places sont tirées au sort, quelle que soit la méthode employée (tickets, logiciel, etc.). Sont aussi retirées au sort : les places en début de journée suite à la fusion de deux journées antérieures et les places en table finale. Tout autre tirage au sort des places (trois dernières tables ou autre) est facultatif devra être précisé sur le règlement du tournoi en question.

### **1.6. LES PERSONNES HANDICAPEES.**

Toutes accommodations par rapport à l'organisation officielle pourront être prises par les managers pour favoriser le confort des personnes handicapées.

### **1.7. LA MASSE TOTALE DES JETONS.**

Les joueurs reçoivent une quantité identique de jetons (la « cave ») et le tournoi se termine quand un seul joueur possède tous les jetons.

## **2. LA DONNE :**

### **2.1. LE TIRAGE AU SORT DU BOUTON.**

Le bouton (ou premier donneur) est déterminé soit par tirage au sort avec les cartes, soit même par le tirage au sort des places (le premier donneur ou bouton étant simplement le joueur assis à la place n°10 par exemple).

### **2.2. LES CROUPIERS OU LES DONNEURS.**

Les croupiers mélangent et donnent les cartes sans intervention des joueurs. Sans croupier, ce sont les joueurs qui donnent les cartes à tour de rôle. Dans ce cas un joueur ne peut en aucun cas être désigné pour être donneur permanent. Le donneur ce devra de s'appliquer pour ne pas faire d'erreur à répétition et le cas échéant ou il ne serait pas suffisamment compétent, il devra être remplacé le jour du tournoi, en alternance par le joueur à sa droite puis celui à sa gauche. En revanche chaque joueurs ou licenciés ce devra de s'améliorer rapidement dans cette exercice pour ne pas se reposer sur les autres et s'exposer à d'éventuelles sanctions au cas où la répétition de non donne se répèterais sur plusieurs étapes. Il peut à nouveau y avoir un ou plusieurs croupiers lors des tables finales. Dans ce cas, le croupier ne devra EN AUCUN CAS être membre d'un club représenté à la table où il officie. Le règlement qui s'appliquera redeviendra alors celui du tournoi avec croupiers. Ce ou ces croupiers désignés ne pourrons alors pas commenter le jeu, ouvrir les cartes brûlées et ou foldées, citer ce qu'il reste à ajouter pour suivre et autres comportements hors cadre etc...

### **2.3. LE MELANGE DES CARTES.**

Le mélange des cartes est obligatoire. Sans croupier c'est le donneur qui mélange les cartes et les propose à couper à son voisin de droite (le Cut-off). Ce dernier est obligé de couper et doit laisser au moins 3 cartes dans chaque tas.

#### 2.4. LES REPETITIONS DE FAUSSES DONNES.

Dans le cadre d'un tournoi sans croupier, toute répétition exagérée de fausses donnes, d'erreurs ou de cartes retournées par un même donneur pourra être sanctionnée, ce reporter à l'article 2.2. au cas où le joueurs est novice.

#### 2.5. LES CARTES RETOURNEES.

Une carte retournée est obligatoirement morte si cela est du fait du donneur ou d'un mouvement jugé involontaire du joueur. Le joueur concerné ne peut pas choisir de la garder. La donne continue normalement jusqu'à la fin et une ultime carte (celle qui devait être la première carte brûlée) est donnée au joueur concerné en échange de sa carte retournée. Cette dernière est placée (toujours visible) sur le paquet et sera la première carte brûlée avant le flop. Une fois brûlée, cette carte est à nouveau jetée face cachée sur la table pour éviter toute confusion avec le Board. Il est donc tout à fait possible dans certains cas que le dernier joueur servi (donneur ou bouton) reçoive ainsi deux cartes à la suite.

#### 2.6. LES CARTES TOMBEES DE LA TABLE.

Une carte tombée de la table du fait du donneur ou d'un mouvement jugé involontaire du joueur pendant la donne est toujours considérée retournée et morte (même si elle est face cachée au sol et que personne ne l'a vue). Si elle est tombée du fait du joueur, elle doit être jouée.

#### 2.7. LA CARTE MORTE MELEE A LA MAIN.

Si un joueur mêle une carte morte (retournée par le donneur ou tombée par terre par exemple) à son autre carte, l'ensemble de sa main est alors considéré comme morte mais les autres joueurs continuent le coup.

#### 2.8. LES FAUSSES DONNES GENERALES.

Les cas de fausse donne (« miss deal ») :

- La toute 1ère ou 2ème carte est retournée
- Une seconde carte est retournée
- Mauvais ordre de donne
- Nombre incorrect de cartes (sauf si une seule carte en plus est donnée au petit blind : elle est reprise, dévoilée et sera la carte brûlée)
- Aucune fausse donne ne peut être annoncée sur un acte volontaire d'un joueur :

Ce joueur seul sera hors du coup.

#### 2.9. LES CARTES FLASHÉES.

Si une carte est annoncée « vue » ou « flashée » malgré le fait qu'elle soit retombée face cachée, seul son propriétaire peut décider de la refuser en l'annonçant clairement avant même de la toucher. S'il ne la conserve pas, elle est considérée comme une carte retournée par le donneur et est effectivement retournée. S'il a touché la carte avant d'annoncer qu'il la refuse, il doit la garder. Si (de grès ou de force) le propriétaire d'une carte annoncée « flashée » la garde, il n'est absolument pas tenu de la montrer. La personne ayant estimé avoir vu la carte n'est ni tenue ni interdite de dire ce qu'elle a vu ou cru voir. En présence de croupiers, ces derniers peuvent aussi d'office déclarer une carte « flashée ».

#### 2.10. LES CARTES A L'ENVERS.

Toute carte apparaissant directement face visible dans le paquet (boxed card) doit être clairement montrée à tous les joueurs puis être mise de côté pour le reste du coup. Bien que pouvant influencer tactiquement la fin du coup, elle ne doit en rien modifier la donne et doit être considérée « comme une feuille morte » découverte au milieu du paquet. Deux cartes à l'envers ou plus créent une fausse donne automatique si cela arrive pendant la donne initiale. Après la donne initiale, deux nouvelles cartes à l'envers annulent le coup si des enchères sont encore possibles. Si plus aucune enchère n'est possible, toutes les cartes à l'envers doivent être ignorées comme indiqué au début de la règle. Un coup annulé doit être intégralement rejoué et toutes les mises doivent être rendues à leurs propriétaires.

#### 2.11. LES JOKERS.

Tout joker apparaissant ou annoncé immédiatement est sans effet, il ne doit en rien modifier la donne et doit être considérée « comme une feuille morte » découverte au milieu du paquet. Un joker annoncé tardivement par son possesseur annule sa main (une main incomplète est toujours considérée comme morte) mais cela n'annule pas le jeu en cours.

#### 2.12. LE PAQUET IRREGULIER.

Toute irrégularité flagrante découverte dans le paquet pendant le jeu (carte double, carte manquante, carte différente) annule le coup. Tous les coups précédents sont validés car définitivement terminés et aucun recours n'est possible. Un coup annulé doit être intégralement rejoué et toutes les mises



doivent être rendues à leurs propriétaires.

#### 2.13. LES ACTIONS APRES UNE FAUSSE DONNE.

Si des actions substantielles ont lieu avant que la fausse donne ne soit constatée, le jeu continu tel quel mais uniquement avec les joueurs non concernés directement par la fausse donne et en l'absence de toute aberration.

#### 2.14. LES ACTIONS SUBSTANTIELLES.

Une action substantielle consiste en deux actions impliquant des jetons (bet, call ou raise) ou en trois actions en tout.

#### 2.15. LES CARTES DES JOUEURS ABSENTS.

Si un joueur est absent de la table: ses cartes lui sont distribuées mais sa main est déclarée morte immédiatement à la fin de la donne et avant toute action. Un joueur doit être assis à sa place lors de la distribution de la première carte au bouton (ou au donneur) pour ne pas voir sa main déclarée morte.

#### 2.16. LES RETARDS ET ENREGISTREMENTS TARDIFS.

Chaque tournoi peut accepter ou non des retards ou des enregistrements tardifs (late registering). En l'absence de règlement propre, le retard usuel accordé est de un round au maximum. Les enregistrements tardifs ne sont admis que si un règlement propre au tournoi le spécifie.

#### 2.17. LES CARTES ET LES JETONS DES RETARDATAIRES.

- S'il s'agit d'un tournoi sans frais de participation : Les retardataires (enregistrés ou pas) reçoivent des cartes et les blinds leurs sont prélevés. A l'issue du délai accordé, leurs jetons sont retirés du tournoi.
- S'il s'agit d'un tournoi avec frais de participation réglé à l'avance : Les retardataires reçoivent des cartes et les blinds leurs sont prélevés jusqu'à la disparition du tapis ou jusqu'à l'arrivée du joueur.
- S'il s'agit d'un tournoi avec frais de participation et acceptant les enregistrements tardifs (late registering) : Les retardataires ne reçoivent pas de cartes et entreront dans le tournoi avec un tapis complet.

#### 2.18. LES CARTES ET LES JETONS DES JOUEURS LEVES DE TABLE.

- Si le joueur n'a rien annoncé ou a annoncé un retour : il reçoit des cartes et les blinds lui sont prélevés jusqu'à la disparition du tapis ou jusqu'à son retour. Il est recommandé aux joueurs qui s'absentent longtemps de laisser leur nom aux managers.
- Si le joueur a annoncé un départ définitif : ses jetons sont retirés du tournoi.

#### 2.18. LE FLOP SANS CARTE BRULEE.

Si le flop est exposé sans carte brûlée :

- Si l'ordre d'apparition des cartes est connu : la première carte du flop est brûlée et une quatrième vient compléter le flop.
- Si l'ordre d'apparition des cartes est inconnu : le flop est mélangé de nouveau, faces cachées et un manager tire au sort la première carte brûlée (celle avant le flop). Une troisième carte est rajoutée au flop.

#### 2.19. LE FLOP AVEC DEUX CARTES BRULEES.

Si le flop est exposé avec 2 cartes brûlées :

- Si l'ordre d'apparition des cartes est connu : la deuxième carte brûlée est exposée comme première carte du flop et la quatrième du flop sera la carte brûlée avant la turn.
- Si l'ordre d'apparition des cartes est inconnu : le flop est mélangé de nouveau faces cachées et un manager tire au sort la deuxième carte brûlée (celle avant la turn). Ensuite les deux premières cartes brûlées

#### 2.20. LE FLOP A QUATRE CARTES.

Si le flop est exposé avec 4 cartes :

- Si l'ordre d'apparition des cartes est connu : la quatrième du flop sera la carte brûlée avant la turn.
- Si l'ordre d'apparition des cartes est inconnu : le flop à 4 cartes est de nouveau mélangé faces cachées et un manager tire au sort la deuxième carte brûlée (celle avant la turn).

#### 2.21. LA TURN OU RIVER SANS CARTE BRULEE.

Si la turn ou la river est exposée sans carte brûlée : cette carte devient la carte brûlée et la suivante (la vraie turn ou river) est exposée.

#### 2.22. LE FLOP PREMATURE.

Si le flop est exposé de manière prématurée : le flop seul est repris, mélangé de nouveau, puis sera redonné sans carte brûlée (même si une seule carte a été



dévoilée).

#### 2.23. LA TURN PREMATUREE.

Si la turn est exposée de manière prématurée : la turn seule est mise de côté toujours exposée. Une carte est brûlée et la suivante (qui devait être la river) est exposée en place de turn. Ensuite la carte mise de côté est mélangée de nouveau au paquet et une river sera exposée sans brûler de carte.

#### 2.24. LA RIVER PREMATUREE.

Si la river est exposée de manière prématurée : la river seule est reprise, mélangée de nouveau puis une river sera exposée sans brûler de carte.

#### 2.25. LES BOARDS PREMATURES.

Toute carte prématurée doit être reprise quelle que soit l'action des joueurs oubliés, même s'ils passent (check ou fold).

Dans tous les cas de cartes du board prématurées, les mises précédant la faute du donneur ne sont pas annulées.

#### 2.26. LES ACTIONS APRES UN FAUX BOARD.

Si des actions substantielles ont lieu avant que l'erreur dans le board ne soit constaté, le jeu continu tel quel. Dans la mesure du possible, priorité sera donné à faire apparaître par la suite les cartes qui devaient réellement arriver. Une action substantielle consiste en deux actions impliquant des jetons ou trois actions en tout.

#### 2.27. LES CHANGEMENTS DE CARTES.

Les cartes ne sont pas changées à la demande mais selon une procédure propre au tournoi ou en cas de détérioration.

### 3. LES CARTES MORTES :

#### 3.1. PASSER.

Une main est morte sur un mot ou un geste indiquant un abandon mais c'est aux joueurs suivants de vérifier la bonne interprétation du mot ou du geste. Passer (ou «folder») oblige aussi à jeter ses cartes faces cachées au milieu de la table de telle manière qu'elles ne puissent être vues.

#### 3.2. LA MAIN JETEE INDISCERNABLE.

Toute main jetée faces cachées ayant touché une carte morte (le «muck», «rebus» ou «ballot») et jugée indiscernable par le croupier est déclarée irrémédiablement morte. Le joueur ne pourra pas même récupérer ses dernières mises non suivies ni relancées sauf la partie qui ne pourrait être couverte par ses adversaires encore en jeu.

#### 3.3. LA MAIN JETEE DISCERNABLE.

Toute main jetée faces cachées n'ayant pas touché les autres cartes mortes et même jugée discernable par le croupier est déclarée morte. Elle ne peut être

récupérée que dans de rares cas (impliquant une faute adverse et un montant conséquent) et sur le seul jugement du directeur de tournoi.

#### 3.4. LA MAIN TUEE.

Est morte toute main ramassée ou jetée faces cachées accidentellement par le croupier ou un autre joueur (rappel : c'est au joueur de protéger ses propres cartes). Si elle n'a pas touché d'autres cartes mortes ou est jugée discernable par le croupier, elle peut éventuellement être récupérée dans certains cas (impliquant un montant conséquent) et sur le seul jugement du directeur de tournoi. Si un joueur s'est fait prendre son jeu mais que ses dernières mises n'ont pas encore été ni payées ni relancées, il peut les récupérer.

#### 3.5. LES APPAREILS DE COMMUNICATION.

Il est interdit de poser n'importe quel appareils de communication sur la table (soit l'espace de jeu), est morte la main d'un joueur dans cette situation et ayant répondu au téléphone ou ayant communiqué par l'intermédiaire d'un quelconque appareil. Il est envisageable que lors d'une table finale d'un événement majeur les appareils de communication soit totalement proscrit (table tv, streaming etc...). Cette règle étant très diversement appliquée : il importe à l'organisateur de préciser exactement ses tolérances. En l'absence de précision, cette règle doit être appliquée.

#### 3.6. LES DELAIS ET LE TEMPS.

Est morte la main d'un joueur ayant dépassé le délai maximum de réflexion. Après un temps jugé « raisonnable » le joueur a le droit à 1 minute de réflexion, suivit d'un décompte de 10 secondes supplémentaire. La main est effectivement morte si le joueur concerné n'a pas agi au moment précis où le manager commence à la

déclarer morte (et non pas au « zéro » par exemple). Ce délai chronométré peut être demandé (« le temps » ou « time ») par n'importe quel joueur assis à la table (qu'il soit dans le coup ou non) ou par un manager mais jamais par le croupier. "Appeler le time" est maintenant un devoir pour accélérer le jeu.

### 3.7. LES ABUS SUR LES DELAIS.

Tout joueur abusant soit des délais, soit de la demande de délais, peut se voir infliger des sanctions.

## 4. LES CARTES DEVOILEES :

### 4.1. ANNONCER OU EXPOSER SA MAIN.

Il est strictement interdit de révéler son jeu (ou une partie de son jeu) en annonçant ou en montrant sa main avant la fin d'un coup (c'est à dire quand des joueurs peuvent encore miser). Cela est valable même si le joueur désire dévoiler son jeu est le dernier à pouvoir encore miser (l'adversaire étant à tapis). Cette faute sera sanctionnée après le coup mais la main reste vivante. Il est bien sur interdit de garder ses cartes pour les exposer à la fin du coup.

### 4.2. EXPOSER SA MAIN AU MILIEU DE LA TABLE.

Si le joueur qui expose sa main sans aucun commentaire en plein milieu d'un coup le fait en plus au milieu de la table : non seulement il sera sanctionné après le

coup pour avoir dévoilé son jeu mais son acte sera librement interprété par les managers comme un fold ou un call. De manière générale, pour lutter contre ce type d'attitudes ambigües, les managers prendront une décision protégeant les intérêts des adversaires de ce joueur et seule la main maximum pourra toujours justifier un call (tout en maintenant la sanction pour avoir dévoilé son jeu avant la fin des enchères).

## 5. LES RECAVES ET LES ADD-ONS :

### 5.1. LE FREEZOUT.

Un tournoi joué « freezout » (ou « à décave ») ne permet ni recave ni add-on aux joueurs encore en lice.

### 5.2. LES RECAVES.

Un tournoi joué avec recaves (« rebuys ») permet aux joueurs de racheter une cave (et une seule à la fois) pendant un certain nombre de rounds chaque fois qu'ils se retrouvent à zéro ou en dessous du gros blind en cours. Le nombre de recaves peut être limité ou non selon le règlement propre au tournoi.

### 5.3. LE DELAI DE RECAVE.

Une décision de recave doit être immédiate et sans loupé aucune main. Si un joueur annonce qu'il se recave les jetons correspondant sont considérés être immédiatement devant lui et il doit s'acquitter du montant à payer.

### 5.4. LES ADD-ONS.

Un tournoi joué avec « add-on » permet à tous les joueurs de racheter une ultime cave à la fin de la période des recaves et cela quel que soit le montant de leur tapis (des « doubles add-ons » sont parfois proposés pour le prix d'un simple add-on).

### 5.5. LE CUMUL RECAVE ET ADD-ON.

Une recave et un add-on ne peuvent en aucun cas être cumulés. A la fin de la période des recaves, deux coups supplémentaires sont joués. Après le premier coup, un joueur peut se recaver (s'il remplit conditions) et après le deuxième coup, il ne peut que reprendre un add-on (quel que soit le montant de son tapis).

## 6. LES BLINDS ET LES CHANGEMENTS DE PLACES :

### 6.1. LA MONTEE DES BLINDS.

Lors d'un nouveau round, les nouveaux blinds doivent être appliqués si le coup suivant n'est pas commencé.

### 6.2. QUAND COMMENCE UNE NOUVELLE MAIN.

Le coup suivant commence au mélange des cartes. En l'absence de croupier le coup suivant commence au moment de l'attribution du pot.

### 6.3. LE BOUTON MORT.

Il sera utilisé le système du bouton mort («dead-button») : c'est le gros blind qui avance systématiquement et entraîne le reste (petit blind et bouton). 6.4. LE GROS BLIND AVANCE TOUJOURS.

Au début de chaque nouveau coup, le gros blind avance systématiquement d'une place dans le sens des aiguilles d'une montre. Si personne n'est assis à cette place, il avance encore jusqu'à trouver un joueur. Cette règle est immuable et ne tolère aucune exception.

### 6.5. LE DROIT AU BOUTON.

Quelques soient les circonstances, on ne doit jamais enlever à un joueur qui était de petit blind le coup précédent le droit d'être au bouton (ou donneur) le coup suivant. Cette règle est immuable et ne tolère aucune exception.

### 6.6. L'ORDRE DE FERMETURE DES TABLES.

L'ordre de fermeture des tables ainsi que le choix des tables vers lesquelles sont déplacés les joueurs doivent suivre une procédure préétablie.

### 6.7. LA DIFFERENCE FERMETURE-EQUILIBRAGE.

Les règles concernant le déplacement des joueurs et leurs conséquences sur les blinds diffèrent s'il s'agit de déplacements pour équilibrage des tables ou de déplacements sur fermeture de table.

### 6.8. L'ECART MINIMUM POUR EQUILIBRER.

Les tables sont équilibrées à partir de 3 joueurs d'écart entre deux tables. Les organisateurs peuvent librement opter pour équilibrer à partir de 2 joueurs d'écart en fin de tournoi quand il ne reste plus qu'un nombre prédéfini de tables. Dès qu'une table en sous-nombre est en droit d'être équilibrée, et sur la demande d'un seul joueur, la table peut cesser de jouer en attendant l'équilibrage.

### 6.9. LE JOUEUR CHOISIT POUR EQUILIBRER.

Quand un joueur d'une table doit être déplacé pour équilibrage, on choisit le futur gros blind.

### 6.10. LE JOUEUR DEPLACE POUR EQUILIBRAGE.

Un nouveau joueur déplacé pour rééquilibrage doit être assis à la place libre la plus proche à gauche du gros blind (ou au gros blind si la place est libre) mais ne peut donc jamais se retrouver au petit blind. En effet même si les deux places libres sont le petit blind et le bouton : il sera assis au bouton.

### 6.11. LE JOUEUR DEPLACE POUR FERMETURE.

Un joueur déplacé parce qu'une table a fermé peut se retrouver par le tirage au sort au bouton, au petit blind ou gros blind une seconde fois de suite (il venait d'être bouton, petit blind ou gros blind à la table précédente) aucune réclamation n'est possible.

### 6.12. L'EXEMPLE DU JOUEUR ENTRE BOUTON ET PETIT BLIND.

Un nouveau joueur qu'on assoit à une place vacante le coup précédent et située à gauche du nouveau bouton (ou donneur) passe un coup pour respecter le droit au bouton. Le coup suivant, il peut jouer mais le bouton passe à sa gauche.

### 6.13. L'EXEMPLE DU BOUTON QUI PASSE.

Un nouveau joueur qu'on assoit à une place vacante le coup précédent et située à l'emplacement du nouveau bouton (ou donneur) peut jouer immédiatement mais le bouton (ou la donne) passe à sa gauche (toujours pour respecter le droit au bouton).

### 6.14. L'EXEMPLE DU PETIT BLIND QUI JOUE.

Un nouveau joueur qu'on assoit à une place précédemment occupé par le joueur au gros blind (et qui vient d'être éliminé) peut jouer immédiatement au petit blind puisque les deux règles d'avance du gros blind (à sa gauche) et de droit au bouton (à sa droite) sont respectées.

### 6.15. L'EXEMPLE DU BOUTON QUI JOUE.

Un nouveau joueur qu'on assoit à une place précédemment occupé par le joueur au petit blind (et qui vient d'être éliminé) peut jouer immédiatement au bouton puisque les deux règles d'avance des blinds (à sa gauche) et de droit au bouton (le joueur à sa droite a bien été au bouton le coup précédent) sont respectées.

### 6.16. LE JOUEUR DEPLACE JOUE DE SUITE.

Dans tous les cas possibles, un nouveau joueur à la table reçoit des cartes et joue immédiatement.

### 6.17. LE PETIT BLIND ABSENT.

Si le nouveau petit blind est absent (l'ancien gros blind vient d'être éliminé) : il n'y a pas de petit blind. Dans cet exemple et en l'absence de croupier : le nouveau donneur va donner deux fois de suite car ce ne sont jamais les joueurs aux blinds qui donnent les cartes.

### 6.18. LE DONNEUR ABSENT.

Si le nouveau bouton est absent (l'ancien petit blind vient d'être éliminé), le joueur à droite du bouton bénéficie simplement de la position. Dans cet exemple

et en l'absence de croupier : l'ancien donneur redonne une seconde fois car ce ne sont jamais les joueurs aux blinds qui donnent les cartes.

#### 6.19. LE BOUTON EN TETE A TETE.

En tête-à-tête il y a inversion : le bouton (ou donneur) mise le petit blind (et parle en premier avant le flop) et l'autre joueur mise le gros blind (et parle en premier après le flop).

#### 6.20. LE PASSAGE EN TETE A TETE.

Au moment du passage en tête-à-tête, on applique la règle du « bouton mort » : le gros blind doit avancer et l'autre joueur devient bouton (ou donneur) même si cela fait rester le bouton (ou la donne) deux fois de suite sur le même joueur.

## 7. LES ACTIONS ET LES RELANCES :

### 7.1. LES ACTIONS DEBOUT.

Un joueur ne peut agir qu'assis. Toute action déclarée debout ne sera pas prise en considération et tout abus pourra être sanctionné.

### 7.2. MISER A MI-CHEMIN.

Les mises doivent être faites à mi-chemin du centre et uniquement réunies dans le pot quand le tour d'enchères est terminé. Un joueur misant de manière répétitive au centre du tapis au lieu de mi-chemin peut se voir infliger des sanctions.

### 7.3. LA PAROLE ENGAGE LE JOUEUR.

Toute annonce verbale d'abandon, de parole, de suivi, d'ouverture ou de relance engage son auteur et devient obligatoire. Le témoignage du croupier fait autorité sur toute la table. Par contre en cas de désaccord sur ce qui s'est passé et en l'absence de croupier, les témoignages pourront éventuellement être pris en compte par les managers mais se sont surtout les actes (ou sont les cartes, ou sont les jetons) qui seront déterminants.

### 7.4. LES PAROLES ET ACTIONS NON OFFICIELLES.

Il est de la responsabilité des joueurs eux-mêmes de rendre tous leurs actes clairement compréhensibles par les autres. Toute action ou parole sortant du stricte cadre des règles sera, de manière générale, considérée comme nulle. Néanmoins tout joueur agissant ou parlant en dehors du stricte cadre des actions officielles du poker prend le risque de voir les croupiers, ses adversaires et surtout les managers en décision finale interpréter son acte ou ses paroles d'une manière différente que celle qu'il avait prévu.

### 7.5. LES ACTIONS MAL COMPRISES.

Toute action mal interprétée par un croupier n'engage pas son auteur en cas d'erreur reconnue du croupier. Toute erreur sur un comptage de la part du croupier ou d'un joueur initial n'enlève en rien les responsabilités des joueurs suivants. C'est aux joueurs suivants de vérifier l'exactitude des informations données en amont et ils restent responsables de leurs actions. Rappel : si le croupier ne reconnait pas son erreur car il estime l'action du joueur initial ambiguë, son interprétation est confirmée de par la règle précédente. Toute action mal interprétée sera maintenue telle que comprise si elle est suivie d'actions substantielles (voir définition dans le chapitre « La donne ») avant que le malentendu ne soit constaté et si les règles de mise et de relance sont respectées.

### 7.6. TAPER SUR LA TABLE.

A partir du flop, taper plusieurs fois sur la table avant toute enchère signifie « parole » (ou « check »). Ce geste ne signifie pas l'acte de passer (ou « fold »). Taper plusieurs fois la table ne signifie donc strictement rien après des blinds ou des mises.

### 7.7. JOUER IN THE DARK.

Miser avant l'arrivée des cartes du board (« in the dark ») est autorisé sans aucune limite quant au nombre de joueurs s'y risquant et au nombre de tours d'enchères ainsi déclarés. En cas de désaccord sur ce qui a été annoncé : seules seront prises en compte les annonces confirmées par le croupier. En cas de désaccord et en l'absence de croupier, le manager tiendra compte (ou non) selon son libre jugement des témoignages pour officialiser un nombre choisis d'annonces avant l'arrivée du board.

### 7.8. LA MISE MINIMUM.

Toute mise d'ouverture avant ou après le flop doit être au moins égale à la grosse blind en cours.

### 7.9. LA RELANCE CORRECTE.

Une relance doit être faite :

- Soit en misant sur le tapis le montant total et en une seule fois.

- Soit en annonçant clairement le montant total avant de la placer sur le tapis.
- Soit en annonçant clairement « relance » ou « raise » avant de procéder à l'un des deux actes précités.

#### 7.10. LE MONTANT TOTAL.

Seul le montant total doit être annoncé lors d'une relance, car en cas de litige toute somme complémentaire annoncée sera traduite comme nul (ex : je relance de 2000«plus 4000» sera alors traduit par le gestionnaire de tournoi par une relance « total de 2000 ») idéalement le joueur doit annoncer je relance à 6000.

De même, une annonce de montant abrégé du style « 5 » sera toujours interprété par le plus petit montant possible (entre 500 et 5.000 par exemple, ce sera 500).

Toute annonce répétitive et incorrecte de montant pourra être sanctionnée. Par contre dans le cas où une relance a été clairement annoncée oralement avant tout autre action, il est possible de donner le montant en deux fois dans la mesure où le premier montant correspond à l'égalisation de la mise précédente («relance : les 1500 ... plus 4000»).

#### 7.11. LA RELANCE MINIMUM.

Toute relance doit être au minimum égale au double de la mise précédente. (Exemple : blinds 100/200 – Ouverture 500 – relance minimale 1000)

#### 7.12. LE TAPIS PREFLOP INFERIEUR AU GROS BLIND.

Si un joueur n'a pas assez pour ouvrir à hauteur du gros blind avant le flop, il est à tapis mais les autres joueurs sont tenus d'ouvrir du montant minimum égal au gros blind (qui est considéré comme une mise) ou de relancer au moins du double du gros blind.

Exemple: gros blind à 100, tapis à 30, suivit à 100, relance minimum à 200.

#### 7.13. LE TAPIS PREFLOP INFERIEUR A LA RELANCE MINIMUM.

Si un joueur n'a pas assez pour relancer pré-flop du double du gros blind, il est à tapis et les autres peuvent le suivre du montant de son tapis ou le relancer au moins du montant du gros blind (puisque la valeur ajoutée est inférieure au gros blind). Exemple: gros blind à 100, tapis à 130, suivit à 130, relance minimum à 230.

#### 7.14. LE TAPIS POSTFLOP INFERIEUR AU GROS BLIND.

Après le flop, si un joueur n'a pas assez pour ouvrir à hauteur du gros blind, il est à tapis et les autres peuvent le suivre du montant de son tapis ou le relancer au moins du montant du gros blind (puisque la valeur ajoutée est inférieure au gros blind). Exemple: gros blind à 100, tapis à 30, suivit à 30, relance minimum à 130.

#### 7.15. LES MISES INSUFFISANTES AVEC ANNONCE VERBALE.

Si une mise insuffisante est faite par erreur mais avec une annonce verbale officielle (par exemple « je suis » ou « je relance »), l'action annoncée sera imposée au joueur. Attention : il existe une jurisprudence («gross misunderstanding») qui permet au directeur de tournoi d'autoriser dans de très rares cas un joueur à n'abandonner que sa mise insuffisante si, de toute évidence, il n'avait pas compris un montant très largement supérieur et l'éliminant directement du tournoi.

#### 7.16. LES MISES INSUFFISANTES SANS ANNONCE VERBALE.

Si une mise insuffisante est faite par erreur mais sans annonce verbale officielle (par exemple des jetons posés en silence ou un montant annoncé seul), les conséquences dépendront du type de mise :

- Mise d'ouverture insuffisante («short-bet»): s'il s'agit d'une ouverture insuffisante, le montant doit être aligné sur le gros blind (que nul n'est censé ignorer).
- Mise pour suivre insuffisante («short call»): les jetons déjà placés sur la table devront y rester et le joueur aura seulement le choix entre compléter pour suivre (call) ou passer (fold) en abandonnant ses jetons. Si seule une somme (donc insuffisante) a été annoncée sans action: cette annonce est considérée comme nulle et le joueur est prié de reformuler librement son choix.
- Relance insuffisante («short-raise»): le complément sera imposé au joueur s'il avait atteint 50% du montant de la relance minimum. Dans le cas contraire, il sera contraint de simplement suivre (call). Tenir compte avant cela des règles du jeton unique et des jetons multiples (voir en fin de chapitre).

#### 7.17. LES MISES INSUFFISANTES EN SERIES.

Une série d'erreurs de mises doit toujours être rectifié à partir de l'erreur initiale sauf si les jetons ont été réunis au milieu (voir règles suivante) auquel cas l'erreur est maintenue.

#### 7.18. LE POT COMPLET.

Après la réunion des jetons à la fin du tour d'enchères et en cas de désaccord sur l'origine d'une anomalie concernant le montant total, le pot est définitivement considéré comme complet.

#### 7.19. LE DROIT A LA SUR-RELANCE.



En cas de relance à tapis inférieure à la relance minimum : les joueurs placés avant tapis, ils peuvent à nouveau eux-mêmes sur-relancer (exemple : A ouvre à 100, B fait tapis à 170, C fait tapis à 210, D suit à 210, A peut sur-relancer). Les joueurs placés après et n'ayant pas encore joué peuvent toujours sur-relancer.

#### 7.20. UN JOUEUR OUBLIE SANS ACTIONS SUBSTANTIELLES.

Si un ou deux joueurs oublient un joueur les précédant et agissent donc avant leur tour sans qu'il soit déclaré « d'actions substantielles » (voir définition dans le chapitre «La donne»), leurs actions seront maintenues et ne pourront être changées si la situation elle-même ne change pas entre temps (si le joueur oublié passe, fait parole ou suit). Dans le cas contraire (le joueur oublié « change la situation » en ouvrant ou en relançant) : les fautifs pourront changer d'avis et seront libres des trois options (passer, suivre ou relancer). Les joueurs ayant passé (fold) avant leur tour ne peuvent, eux, jamais revenir sur leur décision. Attention : Abandonner (fold) alors qu'on peut faire parole (check) sera sanctionné (selon l'appréciation du manager) car on ne peut volontairement aider d'autres joueurs.

#### 7.21. UN JOUEUR OUBLIE AVEC ACTION SUBSTANTIELLE.

Si des « actions substantielles » sont constatées après l'oubli d'un joueur les précédents, les actions sont maintenues et le joueur oublié (fautif d'avoir réagi trop tard) ne peut plus «changer la situation» qui s'est constituée avant sa réaction (il ne peut que passer ou suivre les enchères déjà faites). Donc si une ouverture ou une relance a été effectuée après lui mais avant sa réaction et qu'il décide de rester dans le coup, il ne pourra que suivre cette enchère quand reviendra son tour de jouer. Par contre, tout changement de situation (ouverture ou relance) effectué après sa décision le libère totalement des trois options (passer, suivre ou relancer).

#### 7.22. DEUX ACTIONS SIMULTANÉES.

Si deux joueurs agissent simultanément: ils sont considérés comme ayant joué dans l'ordre et on vérifie simplement la cohérence de l'action du deuxième.

#### 7.23. NE PAS JOUER A SON TOUR.

Tout joueur agissant hors de son tour de manière répétitive se verra infliger des sanctions. Les annonces conditionnelles avant son tour (« Si tu ... Je ... ! ») doivent aussi être découragée par des sanctions. De plus, ces annonces devront être appliquées si la situation n'est pas changée : c'est-à-dire si la condition annoncée (première partie de la phrase) est réalisée.

#### 7.24. LE STRING-BET.

Une relance doit être claire : annoncée par la parole ou l'acte en une seule fois et non pas en plusieurs étapes ou saccades (string bet) auquel cas seule la première étape de la mise sera considérée. Les croupiers sont habilités à déclarer les string-bets. Un joueur abusant du string bet peut se voir infliger des sanctions.

#### 7.25. COMPTER LES JETONS.

Le seul cas où une demande de compter les jetons doit être accordé est celui d'une mise : le joueur (ou le croupier si le joueur refuse) doit compter et annoncer le montant total des jetons misés sur la demande d'un adversaire encore en lice. En l'absence de croupier, le joueur ayant misé doit lui-même annoncer le montant des jetons poussés au milieu si cela lui est demandé. Dans tous les autres cas (jetons restants devant un joueur, différence à rajouter pour suivre, montant total du pot) aucune obligation n'est faite ni au joueurs ni aux croupiers de compter quoi que ce soit. Miser «le pot» n'est donc pas une annonce valable en no-limit puisque le pot n'est jamais compté. ayant déjà misé et dont la mise est concerné par cette relance insuffisante ne peuvent plus eux-mêmes sur-relancer. Par contre, même placés avant, si leur mise a été officiellement relancée, soit directement soit par le cumul de plusieurs

#### 7.26. LA REGLE DU JETON UNIQUE.

Miser un jeton unique d'une valeur supérieur sans aucune annonce après une mise ou après les blinds signifie suivre (call). Après le flop, miser en ouverture (en premier ou « first in ») un jeton unique d'une valeur supérieur au gros blind en cours sans aucune annonce signifie une mise à la hauteur du jeton. Lors d'une relance avec un jeton supérieur unique, le montant de la relance doit être annoncé avant le contact du jeton avec le tapis. Si un jeton supérieur est misé avec une annonce de relance mais sans montant : le montant sera celui du jeton misé. La règle du jeton unique doit être appliquée même si le joueur en question a déjà misé des jetons pendant ce même tour d'enchères (ses blinds ou ses mises antérieures sont déjà sur la table).

#### 7.27. LA REGLE DES JETONS MULTIPLES IDENTIQUES.

Miser plusieurs jetons identiques sans aucune annonce après une mise ou après les blinds est un call si, en retirant un jeton quelconque, le total deviendrait inférieur à une mise pour suivre (call). Exemple : suite à une mise d'ouverture de 1200, une mise sans annonce de deux jetons de 1000 est un call et non un short raise (qui aurait sinon été complété à 2400 suivant la règle des 50% déjà vue plus haut dans le cas de relance insuffisante). Dans tous les autres cas, une mise de plusieurs jetons (identiques ou pas) est une mise à hauteur de la valeur total des jetons. La règle des jetons multiples doit être appliquée même si le joueur en question a déjà misé des jetons pendant ce même tour d'enchères (ses blinds ou ses mises antérieures sont déjà sur la table).



## **8. L'ABATTAGE (ou SHOWDOWN) :**

### **8.1. LA REGLE DU SHOW ONE SHOW ALL.**

Un jeu gagnant par abandon (donc avant l'abattage), s'il est montré à une personne, doit l'être à tous.

### **8.2. MONTRER UNE SEULE CARTE.**

Un joueur gagnant par abandon (donc avant l'abattage) peut ne montrer qu'une seule carte.

### **8.3. L'ORDRE D'ABATTAGE DES MAINS.**

Un joueur prétendant gagner à l'abattage doit montrer sa main. C'est au dernier relanceur du dernier tour d'enchères (ou au premier de parole s'il n'y a pas eu de mise au dernier tour) d'exposer d'abord son jeu, puis ceux qui prétendent le battre dans le sens des aiguilles d'une montre. Il est cependant de bon ton de montrer rapidement un jeu fortement susceptible de gagner.

### **8.4. LES MAINS A TAPIS.**

Quand plus aucune mise ne peut être effectuée avant la fin d'un coup parce que tous les joueurs (ou tous sauf un) sont à tapis : toutes les cartes des joueurs encore dans le coup sont obligatoirement et immédiatement révélées et ne peuvent en aucun cas être jetées faces cachées. Les cartes restantes du board sont alors révélées et le gagnant est désigné.

### **8.5. LE DROIT DE CACHER UNE MAIN PERDANTE.**

Les joueurs renonçant à gagner et n'ayant pas encore montré leur main peuvent la jeter faces cachées (sauf dans le cas des joueurs à tapis). Cet acte n'est pas une action de passer (fold) car cela n'existe pas à l'abattage mais bien un simple droit de jeter sa main (muck) qui ne prendra effet que lorsque la main sera effectivement mélangée aux autres cartes jetées par le croupier ou le donneur. Cet acte peut-être interrompu par une demande exceptionnelle à voir les cartes.

### **8.6. LE DROIT DE CACHER UNE MAIN GAGNANTE.**

Dans le cas d'un abattage ou tous les joueurs sauf un renoncent à gagner en jetant leurs cartes faces cachées, le dernier joueur gagne le pot comme possesseur de la dernière main vivante et n'est pas obligé de la montrer. Cet acte peut être interrompu par une demande exceptionnelle à voir les cartes (voir plus loin).

### **8.7. LE DROIT DE VOIR LES CARTES A L'ABATTAGE.**

N'importe quel joueur à la table peut exiger de voir exceptionnellement les mains non dévoilées qui étaient présentes à l'abattage. Néanmoins ce droit n'a pour seul but que de combattre la collusion et il ne pourra en aucun cas être utilisé ni en tête à tête ni de manière continue. Ce droit n'est habituellement accordé par les managers qu'une seule fois par personne et par tournoi.

### **8.8. LES MALENTENDUS A L'ABATTAGE.**

Les cartes parlent : elles déterminent le vainqueur si des annonces incorrectes de mains ont été faites. Une mauvaise annonce de main jugée volontaire ou répétitive par l'arbitrage sera sanctionnée. Une main jetée faces cachées pendant l'abattage peut être récupérée par son propriétaire (puisqu'il ne s'agit pas d'une main passée, voir plus haut) si elle est jugée discernable et sous le contrôle du directeur de tournoi. Une main jetée faces cachées pendant l'abattage et qui se retourne, soit accidentellement, soit par l'intervention du gagnant en cours, est vivante. Une main jetée faces cachées pendant l'abattage et retournée soit par le croupier, soit par un quelconque joueur autre que le gagnant en cours, soit sur une demande de ces mêmes joueurs, est morte. Toute main non clairement discernable est morte, même dans le cas d'une mauvaise annonce adverse. Rappel : c'est aux joueurs de protéger leurs mains jusqu'à ce que le vainqueur soit clairement établi, en revanche si un adversaire (hors donneur) brulait vos cartes volontairement ou involontairement, il encourrait des sanctions et si le joueur en faute est dans le coup sa main est en plus brûlée.

### **8.9. LA MAIN GAGNANTE A L'ABATTAGE.**

La main gagnante montrée par le vainqueur à l'abattage doit l'être entièrement (les deux cartes) et à tous.

### **8.10. PROTEGER LA MAIN GAGNANTE.**

La main gagnante doit absolument être protégée et mise à l'écart par le croupier ou le donneur et ceci même sur abandon des adversaires. Ceci afin de systématiquement ramasser les mains perdantes et d'être sûr d'attribuer les jetons à la dernière main vivante avant de la ramasser elle-même et de la mélanger au paquet.

#### 8.11. LA MAIN GAGNANTE TUEE.

Une main gagnante étalée ne peut être accidentellement tuée par un croupier : le vainqueur se verra remettre ses gains.

#### 8.12. LE VAINQUEUR INDEFINI.

Si un pot est attribué prématurément à un joueur sur une faute du donneur ou d'un joueur hors du coup et que cette faute a provoqué une situation où le véritable vainqueur ne peut être défini : le pot sera partagé entre les derniers joueurs en lice.

#### 8.13. LE JETON SUPPLEMENTAIRE.

En cas de partage, les jetons indivisibles sont donnés aux premiers joueurs à gauche du bouton (ou du donneur).

#### 8.14. LES PARTAGES MULTIPLES.

Les pots multiples sont partagés un par un en cas de partages multiples et cela en commençant par les pots extérieurs.

#### 8.15. LES JOUEURS SORTANTS.

Un joueur éliminé est annoncé par le croupier et doit quitter la table. En l'absence de croupier il doit s'annoncer aux responsables. Seuls les joueurs encore en lice peuvent être assis à une table de tournoi.

#### 8.16. DEUX SORTANTS SIMULTANES.

Si deux joueurs sont éliminés en même temps, celui ayant possédé le plus gros tapis au début du coup sera le mieux classé. Si les deux joueurs possédaient le même tapis, ils sont définitivement ex-æquo.

#### 8.17. ANNONCER LES ERREURS.

Les joueurs (même hors du coup) sont encouragés à signaler et aider à rectifier toute erreur faite lors de l'attribution finale des pots.

### **9. L'EFFET RETROACTIF :**

#### 9.1. LA FIN D'UNE MAIN.

Aucune décision ne peut avoir d'effet rétroactif sur un coup précédant quand le suivant est commencé. Il faut donc intervenir de suite. Rappel: avec croupiers le coup suivant commence au mélange des cartes et sans croupier le coup suivant commence au moment de l'attribution du pot.

#### 9.2. LA FIN D'UN TOUR D'ENCHERES.

Rappel : lors d'un tour d'enchère, le pot est considéré comme complet lorsque toutes les mises ont été réunies au centre de la table. Aucun recours n'est possible.

#### 9.3. LES JOUEURS ASSIS A LA MAUVAISE PLACE.

Dans le cas simple d'un ou plusieurs joueurs assis depuis le départ aux mauvaises places : ils doivent conserver les jetons qu'ils ont utilisés, qu'ils soient déplacés ou non. Le cas d'un joueur utilisant par inattention les jetons appartenant à quelqu'un d'autre doit être traité par le bon sens du manager. Ce dernier doit rétablir au mieux la situation, en protégeant autant que possible les intérêts du réel propriétaire des jetons et en se fiant éventuellement au témoignage du croupier. Pour ce faire, aucun jeton supplémentaire ne peut-être rajouté au tournoi et seuls peuvent être utilisés les jetons du joueur fautif, même s'ils se trouvent à une autre table.

### **10. LE CHIP RACE :**

#### 10.1. LA PLACE N°1.

Le chip race est effectué en commençant par la place n°1 (premier joueur à gauche du croupier) et ceci quelle que soit la position du bouton.

Sans croupier et en l'absence de numéro sur la table, il est effectué en commençant par le premier joueur à gauche du bouton (le bouton ayant été positionné pour la reprise après le chip race). Il est alors distribué aux joueurs une carte par jeton supplémentaire.

#### 10.2. LA DISTRIBUTION DES CARTES.

Les cartes sont distribuées découvertes et en bloc joueur par joueur : un joueur avec 3 jetons supplémentaires recevra par exemple ses 3 cartes en même temps.

### 10.3. LE NOMBRE DE JETONS SUPERIEURS.

Le nombre total des jetons supérieurs qui seront distribués est calculé sur l'ensemble des jetons inférieurs restant sur la table, arrondi au-dessus.

### 10.4. LA HIERARCHIE DES CARTES.

Les meilleures cartes recevront un jeton supérieur. En cas d'égalité l'ordre hiérarchique est le suivant: Pique, Cœur, Carreau, Trèfle.

### 10.5. UN JETON SUPERIEUR AU MAXIMUM.

Aucun joueur ne peut recevoir plus d'un jeton supérieur, même s'il a les deux plus fortes cartes ou mieux.

### 10.6. ON NE PEUT ETRE ELIMINE PAR UN CHIP RACE.

Un joueur ne peut pas être éliminé d'un tournoi par le chip race. S'il ne lui reste que quelques jetons, le joueur participe au chip race normalement mais reçoit automatiquement l'un des jetons redistribués aux joueurs et ceci quelque soient les cartes qu'il reçoit pendant l'opération.

### 10.7. LES JETONS INFERIEURS TARDIFS.

Si des jetons de l'ancienne plus petite valeur (Qui ont déjà été retirés) sont retrouvés après le chip race, ils ne peuvent plus être convertis et sont donc retirés du tournoi.

## 11. SUR LA TABLE :

### 11.1. LES CARTES VISIBLES.

Les cartes doivent rester au-dessus du niveau de la table et être visibles. Toute conséquence sur le jeu sera arbitrée au détriment du joueur fautif si les cartes étaient à l'extérieur du bord de la table ou si elles étaient invisibles pour le croupier ou le donneur. Rappels : les autres joueurs sont, eux, tenus de se rappeler des personnes encore présentes dans la main.

### 11.2. LES JETONS VISIBLES.

Les jetons doivent rester sur la table, même pendant les breaks. Tout jeton posé sur la table et provenant de l'extérieur (ou de la poche) sans l'autorisation des managers est retiré du tournoi. Le joueur responsable sera sanctionné sans avertissement et selon un degré choisi par les managers. Pendant les déplacements officiels de table à table, cette règle de visibilité reste valable. Le joueur devra demander le cas échéant un rack ou autre contenant au gestionnaire si cela est nécessaire.

### 11.3. LES JETONS LISIBLES.

Les jetons peuvent être rangés librement mais de manière à ce que tous les adversaires puissent en deviner le montant approximatif (pas de jetons cachés, ni de tas en vrac, ni de piles aux couleurs dans le désordre). On ne peut utiliser de rack que lors des déplacements.

### 11.4. LES OBJETS DIVERS.

Le directeur de tournoi et l'ensemble de son personnel restent libres d'estimer la gêne que peuvent occasionner (ou pas) les objets, nourritures et autres boissons posés sur la table et d'en demander le retrait.

## 12. L'ETHIQUE :

### 12.1. LE RESPECT.

Aucune remarque négative ne doit être faite sur la manière de jouer d'un adversaire de manière inutile, répétitive ou jugée excessive par l'arbitrage : sanction.

### 12.2. SE TAIRE HORS DU COUP.

Un joueur hors du coup ou un spectateur ne peuvent émettre strictement aucune remarque pouvant influencer le jeu en cours : sanction.

### 12.3. LE RABBIT HUNTING.

Si un coup se termine avant la fin, il est interdit de regarder les cartes qui seraient arrivées au tableau (le « rabbit-hunting ») : sanction.

### 12.4. GENER LE TOURNOI.

Toute attitude excessive pouvant gêner le confort des autres participants peut donner lieu à des sanctions sur le libre jugement des managers (gestes,

bruits, paroles, tenues, objets, attitudes etc...), « meme pour les joueurs hors du tournoi ». Un joueur étant engagé dans une étape du championnat, ne peut décider de quitter le tournoi en se débarrassant de ses jetons par des all-in successif. Il devra signaler au gestionnaire de tournoi son intention de quitter le tournoi, ses jetons seront retirés du tournoi, il ne pourra pas être remplacé par un autre joueur de son club.

#### 12.5. LA LANGUE UTILISEE.

Les trois seules langues officiellement autorisées sont la langue du pays où se situent le tournoi, la langue des signes (pour les malentendants) et l'anglais. Cependant il est strictement interdit de communiquer dans un langage que les autres joueurs ne pourrait comprendre (par exemple deux malentendants voulants communiquer par geste (langue des sourds) devons s'éloigner de la table et seront hors du coup en jeu).

#### 12.6. COMMUNIQUER AVEC UN APPAREIL.

Concernant les communications audio (comme répondre oralement au téléphone) le joueur est tenu de s'éloigner de la table pour ne pas déranger le cours du jeu.

Rappel : est morte la main joueur ayant répondu au téléphone ou ayant communiqué pendant le coup par l'intermédiaire d'un appareil quelconque.

#### 12.7. SOUS JOUER OU PASSER DES JETONS.

Le poker est un jeu individuel. Sous jouer pour favoriser un autre joueur ou donner directement des jetons sera sanctionné sans avertissement. La seule sanction automatique concerne le fait de ne pas relancer la main maximum (même si elle peut être égalisée) en position de dernier de parole et lors du dernier tour d'enchères. Le niveau de sanction sera à la discrétion du directeur de tournoi.

#### 12.8. DEVOILER UNE MAIN PASSEE.

Une main montrée a une personne avant d'être jetée (fold) doit l'être à tous (« show one – show all ») mais en vérifiant qu'aucun des joueurs encore en lice ne soit avantagé par cette révélation pendant un tour d'enchères. En général la main sera dévoilée après le tour d'enchère. Si la main a été montrée à un joueur n'ayant pas encore misé, le coupable sera sanctionné, la main sera dévoilée à tous et les mises du tour d'enchères en cour seront rejouées.

### 13. LES SANCTIONS :

#### 13.1. LA HIERARCHIE DES SANCTIONS.

Si une même faute se répète avec le même joueur, les sanctions suivantes pourront être prises dans l'ordre chronologique :

- Avertissement (warning) avec suspension d'une main. - Suspension momentanée du tournoi pendant 1, 2,3 ou 4 tours de table.

Le joueur doit s'éloigner de la table et les blinds lui sont prélevés. Les cartes elles sont distribuées et sont automatiquement déclarées mortes sans que personne ne puisse les voir.

- Disqualification définitive du tournoi. Les jetons du joueur sont alors retirés.

- Dans de rare cas très graves (ex : triche, insulte etc...) l'exclusion temporaire voir totale de la ligue française de poker peut être envisagée.

Le directeur du tournoi est seul habilité à juger du caractère volontaire ou non de la répétition des fautes. En fonction de la gravité de la faute, le Directeur de Tournoi peut directement suspendre un joueur ou le disqualifier.

Le directeur du tournoi se garde le droit de modifier à tout moment le montant des blinds , le temps des blinds et la structure du tournoi.